

Note de conjoncture 2020 & Enjeux et perspectives 2021
Conférence de Presse AIMCC
26 janvier 2021

Après une année 2020 bouleversée, le secteur de la construction repart modérément

L'économie mondiale fait face depuis le début d'année 2020 à **un choc d'une sévérité et d'une soudaineté inédites qui a balayé toutes les prévisions.**

Planétaire, la pandémie du Covid-19 a des répercussions à court comme à moyen termes, très hétérogènes selon les pays. Selon un grand nombre d'économistes, **la phase de sortie de récession semble bien enclenchée, mais la récupération sera probablement incomplète.**

Selon les estimations de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), la crise liée au Covid-19 aura entraîné, sur l'année 2020, une « *perte, jamais observée depuis la fin de la seconde guerre mondiale* », de 191 milliards d'euros pour l'économie française. Elle se traduira par un recul du PIB de 9,5 % sur l'ensemble de l'année.

Du côté des finances publiques, avec une perte de PIB de 9,5 % et des mesures d'urgence représentant 3,3 points de PIB, le déficit public s'établirait à 9,8 % du PIB en 2020 et la dette publique atteindrait 117 % du PIB. En 2021, sous l'effet d'un rebond de l'activité et de mesures budgétaires moins coûteuses qu'en 2020, le déficit public se redresserait à 6,5 % du PIB, et la dette publique serait quasiment stable, pour s'établir à 116 % du PIB. Toutefois, des zones d'incertitudes sur l'année 2021 restent nombreuses comme le souligne l'INSEE. En effet, les données issues de telles prévisions pourraient être remises en cause en cas d'évolution non prévue de la situation sanitaire. La Banque de France se risque à des **projections macroéconomiques** pour 2021 et 2022, au regard de deux scénarios : l'un dit « favorable », le second plus « sévère ». Le premier scénario fait le pari d'un contrôle de la situation sanitaire dès le premier semestre 2021, grâce notamment au déploiement rapide des vaccins. Le scénario plus sévère, en revanche, table sur une circulation encore active du virus en France au cours des deux prochaines années. Le scénario plus favorable prévoit un fort rebond de l'économie française en 2021 et 2022, avec une croissance du PIB respectivement de 7 % et 5 %. Le second table sur un léger retrait du PIB en 2021 et 2022 de l'ordre de -0,5 % par an.

2020 : LE SECTEUR DU BTP SUBIT DE PLEIN FOUET LA CRISE

Alors que le premier confinement a vu l'arrêt des chantiers, de l'instruction des permis de construire et des appels d'offres, le second a pu cette fois permettre leurs poursuites. Le secteur du BTP n'en reste pas moins fragilisé par la pandémie.

Dans ces conditions, 2020 a été une année de chute d'activité pour le secteur de la construction, d'une ampleur quasi similaire pour le bâtiment ou les travaux publics, **autour de -15 %, en volume d'activité.**

Pour le secteur du Bâtiment, l'année 2020 est marquée par une réduction du nombre de mises en chantier et de pertes d'emplois d'environ 10 000 salariés.

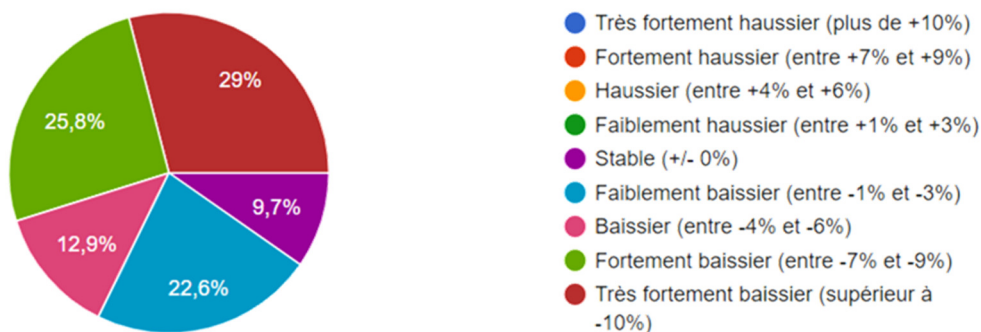
Le nombre de mises en chantier de logements devrait approcher les 377 000 unités, **en retrait de -8,2 %, dont -6,9 % pour les individuels et -9,1 % pour les collectifs**. Soulignons que cette baisse est fortement impactée par le confinement du printemps (-13,9 % en glissement annuel), alors que la baisse s'est nettement atténuée au cours du second semestre (-3,1 %).

Pour le secteur des Travaux Publics, dans un contexte déjà complexe de cycle électoral, dont le second tour a été organisé en juin, les entreprises ont subi un coup d'arrêt brutal lors du premier confinement. Le secteur a perdu plus d'un tiers de chiffre d'affaires entre mars et mai par rapport à 2019. L'activité a pu reprendre durant la période estivale. Mais cette reprise n'a permis qu'un rattrapage limité et le dernier trimestre pâtit d'un niveau faible de prises de commandes, notamment de la part de la clientèle publique.

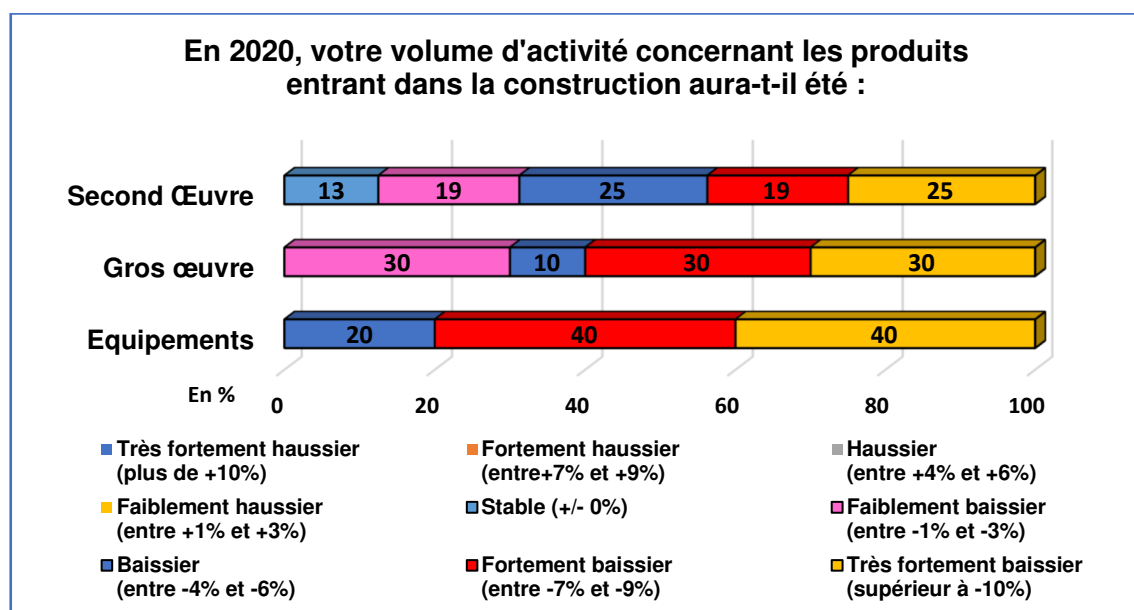
- **En 2020, les industriels de l'AIMCC ont vu un net fléchissement de leur activité**

Les résultats de l'enquête d'opinion menée auprès des présidents des fédérations font apparaître 2020 comme une année en retrait. 90 % des organisations répondantes constatent une baisse d'activité dont, pour 55 % d'entre elles, cette baisse est supérieure ou égale à -7 %.

Pour un tiers des répondants, la diminution a été circonscrite entre 0 et 3%.



On observe toutefois des différences sur les 3 principaux segments des adhérents de l'AIMCC.



À quoi s'attendre en 2021 dans le secteur de la construction ?

Dans un contexte où les incertitudes restent encore présentes, les taux d'investissement restent des indicateurs pertinents pour juger de la situation de l'année 2020 et envisager les perspectives 2021.

Après un retrait de -7,3 % des dépenses de consommation des ménages en 2020, celles-ci devraient connaître une progression de +5,7 % en 2021 (soit +2 % par rapport à 2019). Pour apprécier plus globalement la situation économique à venir, il faut rappeler que le taux de chômage devrait approcher les 11 % en moyenne annuelle et que la confiance des ménages ne sera retrouvée que si l'arrivée du vaccin permet d'endiguer sérieusement la pandémie. Les taux d'intérêt devraient rester bas : rappelons que les taux de l'emprunt phare à 10 ans sont encore en territoire négatif, aux environs de -0,2 %. Il conviendra toutefois d'être vigilant sur le degré de prudence des établissements de crédit. Le 17 décembre, le Haut conseil de stabilité financière (HCSF) a expliqué que la référence du taux d'effort allait passer de 33 % à 35 % et qu'il sera désormais possible de contracter un crédit immobilier sur une durée de vingt-sept ans, dans le cas de différés de remboursement liés au neuf ou aux travaux. Mais, en dépit de ce léger desserrement, les conditions d'octroi de crédit devraient rester plus tendues qu'avant 2020. Alors que 2020, année électorale s'annonçait moins catastrophique pour l'investissement local que celle des deux mandats précédents (en raison d'une situation des finances des collectivités bien plus saine), la crise de la Covid-19 rebat les cartes. Les recettes des collectivités ont subi un revers important en 2020 qui se poursuivra très probablement en 2021. Un soutien des finances locales pour une reprise puis une relance ainsi qu'une mobilisation de l'ensemble des acteurs publics sont indispensables.

Les perspectives pour 2021, entre mise en place de la réforme de la fiscalité locale, attente d'un retour à la normale sur le front de la crise sanitaire et gestion de la crise sociale, sont pour le moins incertaines.

Quelle sera la situation du BTP en 2021 ?

Pour 2021, la Banque Centrale Européenne a abaissé ses prévisions de croissance pour la zone euro, en raison de la seconde vague de Covid-19. Toutefois, la BCE s'attend à une reprise plus forte que prévu à partir de 2022. Selon la Banque de France, la France ne retrouverait son niveau d'activité de fin 2019 qu'à mi-2022, l'économie française subissant en fin d'année 2020 un nouveau choc négatif lié à la reprise de l'épidémie et aux mesures sanitaires, avec un impact "beaucoup moins fort" que celui du printemps. Le PIB reculerait ainsi d'environ -9 % sur l'ensemble de l'année 2020.

BATIMENT : VERS UN REBOND D'ACTIVITE

Alors que plus de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires auront été perdus en 2020 par rapport à 2019, le Plan de relance a consacré 3,5 milliards d'euros d'aides publiques par an en 2021 et 2022 en faveur de la rénovation énergétique et seulement 300 millions d'euros sur deux ans pour le « Fonds Friche ». Les mesures de France Relance ne concernent donc quasiment pas le neuf ; les Pouvoirs Publics ont toutefois confirmé la reconduction du PTZ et le dispositif d'investissement locatif privé « PINEL ».

L'année 2021 verra l'entrée en vigueur de nouvelles normes et règles, avec comme corollaire annoncé par la FFB, le surcoût de la construction, citons principalement :

- l'application de la RE2020 à compter du 1er juillet 2021 (préoccupante et contestée par presque tous les acteurs à ce jour), dont le surcoût pour la construction est estimé à +4 % par les Pouvoirs Publics, et plus du double par les promoteurs, l'habitat social et les constructeurs du pôle Habitat de la FFB ;
- en maison individuelle, la réalisation préalable d'études de sol et la mise en œuvre de nouvelles règles parasismiques ;
- en logement collectif, le pré-équipement de toutes les places de parking en infrastructure de recharge de véhicules électriques et le doublement de la surface réservée au stationnement vélo. Il y a aussi le projet de loi ZAN (sur le Zéro artificialisation nette) qui impacte la disponibilité foncière pour la construction neuve.

Sans aide publique pour couvrir les surcoûts, des ménages dont des primo-accédants pourraient être évincés du marché.

Pour les collectivités locales, tous segments d'activité confondus, le Plan de relance a fixé l'augmentation d'un milliard d'euros de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Sur la période 2020-2021, la FFB prévoit pour l'activité « Construction Logement », une baisse de 22,6 %, tant en individuel qu'en collectif, avec une chute plus marquée pour ce dernier segment, avec un contexte macroéconomique qui pourrait toujours être pénalisant, crise sanitaire et confiance des ménages déprimée.

Du côté de l'individuel, les ventes et les permis de construire devraient poursuivre leurs baisses respectivement de 7 % et de 5,3 %. Par rapport à 2019, la perte est estimée à 30 000 logements.

Toutefois, à l'instar de ce qui s'est passé en 2012, le secteur pourrait connaître des prises de commandes importantes de ventes de logements dans le courant du 1^{er} semestre, avant la mise en place de la future réglementation prévue au 1^{er} juillet 2021.

Ces tendances se traduiront mécaniquement par le recul des mises en chantier, avec environ 328 000 logements à fin 2021, soit une réduction de 80 000 unités mises en chantier en 2 ans par rapport à l'année 2019.

Concernant l'activité « Construction non résidentielle neuve », la FFB prévoit en 2021, hors locaux agricoles, que les surfaces autorisées de bâtiments non résidentiels neufs seront en retrait de l'ordre de 3,7 %, soit une baisse cumulée sur deux ans de 22,6 %.

S'agissant des surfaces mises en chantier, hors locaux agricoles, elles diminueront de -7,3 % en 2021 par rapport à 2020 (soit -21,5 % par rapport à 2019), pour atteindre 16,8 millions de m², bien loin des 27,5 millions de m² relevés en moyenne sur la période 2000-2008.

A noter que l'activité amélioration-rénovation devrait évoluer de l'ordre de +8 % en 2021 par rapport à 2019, se répartissant entre +10 % sur le logement et +5 % pour le non-résidentiel.

Dans ce contexte, la FFB estime que le secteur du bâtiment connaîtra rebond de 11,3 % en volume d'activité en 2021.

TRAVAUX PUBLICS : 3 SCENARII POUR UNE REPRISE

Le Plan de relance de l'économie, doté de 100 Md€, a été annoncé par le gouvernement début septembre. Les infrastructures y trouvent leur place, notamment au cœur de la transition écologique et de la cohésion territoriale. Si l'effort d'investissement en lien avec le secteur des Travaux Publics doit être reconnu, deux enjeux méritent une attention particulière : la rapidité d'exécution et la territorialisation du plan. Ces derniers conditionnent l'impact du plan avec la concrétisation au plus vite des mesures préconisées.

Les inquiétudes sont nombreuses sur 2021, et notamment sur le premier semestre. Ayant puisé dans les carnets de commandes non consommés pendant le premier confinement, les entreprises s'alarment de l'absence de rebond de la commande publique et s'attendent à un trou d'air dans les mois à venir. Après une chute historique du solde d'opinion sur les carnets de commandes au premier semestre 2020, les entrepreneurs continuent à juger que leurs carnets de commandes sont plutôt peu remplis en octobre. Toutefois, un frémissement des appels d'offres est perceptible du côté de certains maîtres d'ouvrage ces dernières semaines de 2020, pour lesquels la commande publique semble en effet se relever, certes encore trop timidement.

En tout état de cause, le premier semestre 2021 risque d'être complexe sur le plan de l'activité. Pour évaluer comment et quand le secteur pourra se redresser, la FNTF a privilégié une approche par scénario, au nombre de 3, en raison des très nombreuses incertitudes, notamment externes (évolution de la crise sanitaire).

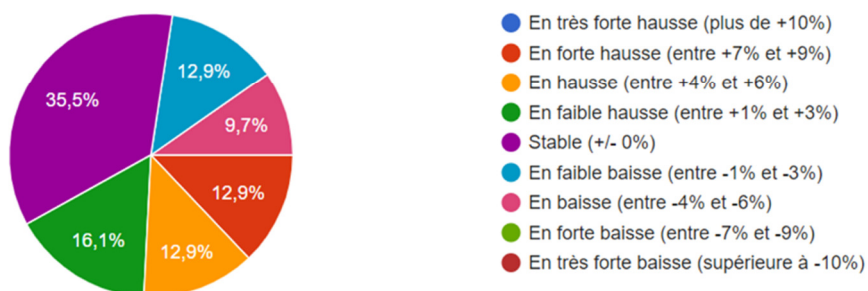
Au regard des trois scénarii, (du plus pessimiste au plus optimiste en passant par le médian), les projections établies par la FNTF prévoient des **évolutions d'activité de +5 % (scénario 1), +10 % (scénario 2), +15 % (scénario 3)**.

- **Les industriels anticipent une croissance d'activité en 2021**

Pour 2021, les industriels de la construction demeurent prudents quant à l'évolution de leur activité. Plus d'un tiers des répondants table sur une quasi-stagnation, et plus de 50 % prévoient un retrait, dont plus de 25 % estiment cette baisse comprise entre -4 % et -9 %. Le secteur des matériaux de construction et équipements a été impacté à la baisse au regard des prévisions initiales, comme bien d'autres secteurs d'activité.

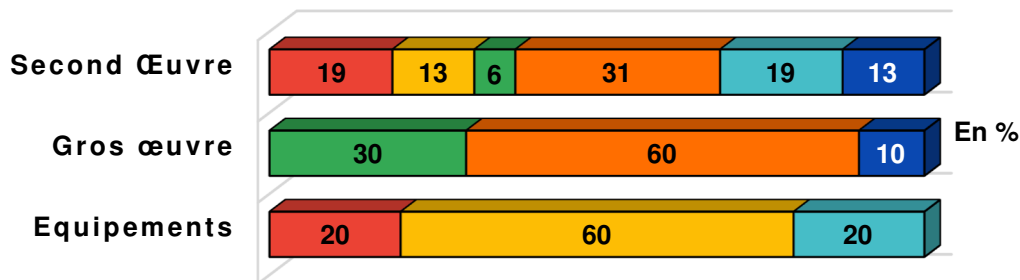
Pour 2021, vous prévoyez un volume d'activité concernant les produits entrant dans la construction :

31 réponses



**Pour 2021, vous prévoyez un volume d'activité
concernant les produits entrant dans la
construction :**

- Très fortement en hausse (plus de +10%)
- En hausse (entre +4% et +6%)
- Stable (+/- 0%)
- En baisse (entre -4% et -6%)
- En très forte baisse (supérieur à -10%)
- En forte hausse (entre +7% et +9%)
- En faible hausse (entre +1% et +3%)
- En faible baisse (entre -1% et -3%)
- En forte baisse (entre -7% et -9%)



Pour 60 % des professionnels du Gros Œuvre, l'année 2021 sera stable. A noter que 30 % des organisations estiment que l'année 2021 sera en légère hausse.

Pour le Second Œuvre, l'année 2021 se partage en quasi part égale entre baisse (32 %), stabilité (31 %) et hausse (38 %).

Pour les Equipementiers, la tendance est nettement orientée vers la hausse (80 %). Seuls 20 % d'entre eux envisagent une faible baisse d'activité.

LES ATTENTES DE LA FILIERE CONSTRUCTION POUR UNE RELANCE CIBLEE VERS L'INVESTISSEMENT DURABLE ET RESPONSABLE

La contribution de la Filière Industries pour la Construction animée par l'AIMCC est centrée sur l'accélération de la reprise car elle est une condition *sine qua non* de succès de la relance.

L'AIMCC s'est mobilisée durant le confinement pour construire les éléments structurants de la Relance qui suit la reprise post confinement, et qui reste d'actualité malgré les décisions gouvernementales compte tenu de la notion d'activité essentielle attachée à nos secteurs.

Trois priorités sont identifiées pour une reprise relance « résiliente » :

- 1. Soutenir les secteurs les plus fragiles,**
- 2. Redonner rapidement de l'activité aux entreprises françaises**
- 3. Accélérer la transformation environnementale.**

La Reprise-Relance se décline pour l'AIMCC et le CSF Industries pour la Construction en 6 axes :

- 1. Une relance de la construction durable et résiliente par la mobilisation de l'épargne privée**

Sur cet axe, le plan de relance a commencé à produire ses premières mesures opérationnelles et l'on peut citer :



Le lancement de ma Prime Renov avec le déplaçonnement de ressources pour accélérer les rénovations globales performantes.
La transformation des bureaux en logements par la mobilisation de l'épargne privée.

LesEchos

du 20 janvier 2021

Les assureurs mobilisent l'épargne pour la transformation de bureaux en logements
Surfant sur la tendance à l'investissement responsable, des assureurs vont proposer à des épargnants en assurance-vie d'investir dans de ce type de projets immobiliers présentés comme respectueux de l'environnement.

2. La massification de la rénovation énergétique performante des maisons individuelles et quartiers pavillonnaires

Sur cet axe, l'association des Maires de France soutient le programme PREP, parcours rénovation énergétique performante, qui est une association présidée par Xavier Lemoine, vice-président de la Métropole du Grand Paris, Maire de Montfermeil, dont le vice-président est le secrétaire général de l'AMF et Maire de Sceaux, Philippe Laurent.

Il s'agit pour les élus et maires de France de déployer sur plusieurs centaines de communes un service universel de performance énergétique de la rénovation, par la mise en place de trois tiers de confiance, et par l'atteinte d'un coût optimisé des rénovations grâce à la numérisation des processus. La Région Grand Est est aussi engagée dans le programme PREP et d'autres Régions rejoindront le PREP en 2021.

Extrait du site de la Ville :

SCEAUX.fr

Parcours de rénovation énergétique performante des pavillons (Prep)

Sceaux, ville pilote du Prep. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) porté par la Métropole et le ministère de la Transition écologique et sociale. Si vous êtes intéressés par ce nouveau dispositif, remplissez le formulaire ci-dessous.

3. La promotion du « Made in France » et de la décarbonation de l'économie



Sur cet axe, les engagements pris par les filières industrielles se déclineront dans le cadre du pacte productif et de l'enjeu prioritaire du contrat de filière : « décarbonation de l'économie » pour des produits décarbonés made in France, et qui sera aussi une vitrine à l'exportation, notamment au sein du Comité Ministériel Villes Durables.

4. La prise en compte prioritaire des ménages démunis pour une rénovation BBC aidée et financée à 100%



Sur cet axe, le lancement de ma prime Renov est une première étape avec l'ANAH, et l'association PREP piloté par les élus locaux va mettre en place en 2021 un PREP stop précarité avec le soutien et le concours de la Fondation Transitions de Gilles Berault.

5. L'industrialisation des solutions de rénovation performante pour les Universités et les pools de bâtiments publics



Sur cet axe, les résultats de l'AAP Bâtiment d'Etat place les Universités comme étant des bénéficiaires du plan de relance et le CSF IPC a ainsi pu avec le soutien de la Conférence des Présidents d'Université enclenché une dynamique de rénovation structurelle sur des projets Pilote avant une généralisation des solutions constructives sur un parc plus grand et intégré dans le renouveau de la Ville, post COVID.

6. Le respect dans les relations commerciales, un gage de confiance réciproque essentiel pour une reprise accélérée

Le secteur des BTP, devenu entre les confinements une activité essentielle, a montré aux pouvoirs publics sa mobilisation au niveau des différentes chaînes de valeur ajoutée, et les relations commerciales ont pu ainsi être maintenues dans un cadre de confiance et de maintien de l'activité économique, même si l'année 2020 reste contrastée en termes absolus. La Filière avait nommé un médiateur TPE PME Grand Groupes dans le cadre de la reprise post confinement à l'instar des 18 autres filières stratégiques du CNI, ceci afin d'accompagner l'ensemble des organisations adhérents et partenaires de l'AIMCC.

Notons que ces mesures présentées ont été retenues dans le cadre de France Relance, et sont en train de se décliner dans les CSF.

AIMCC : LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021

1. La future Réglementation Environnementale 2020 (RE2020)

Les industriels se félicitent de l'arrivée prochaine de la future réglementation environnementale des bâtiments dit RE 2020 (ou RE 2022 ?).

Les points positifs sont les suivants :

- Forte ambition sur la sobriété énergétique (Bbio -30%),
- Prise en compte du confort d'été,
- Performance environnementale des bâtiments sur la base d'une analyse de cycle de vie.

Néanmoins tout cela a été rendu complexe par les nombreux changements dans les calculs (surface de référence, modèles météo...) mais également par des modifications tardives qui ont fait que la capitalisation prévue sur l'expérimentation E+C- n'a pas pu réellement se faire.

L'exemple le plus marquant est l'introduction de coefficients dans la méthode de l'ACV qui bouleverse totalement l'esprit de la méthode et les résultats, conduisant la quasi-totalité des professionnels à s'y opposer. L'AIMCC s'étonne que cette méthode qui ne fait consensus dans aucun pays soit mise en œuvre dans le cadre d'une réglementation au risque d'isoler la France de tous ses partenaires européens.

Sur la partie thermique, le plus grand changement provient de la prise en compte des besoins de froid (et des consommations associées). Cela donne un signal clair sur la nécessité de mieux concevoir les bâtiments pour le confort d'été particulièrement dans les zones climatiques connues pour leurs fortes chaleurs.

En conclusion, la priorité est la lutte contre le changement climatique. Pour cela, il faut, travailler prioritairement sur la sobriété énergétique sans faire l'impasse sur le confort d'été, ainsi que sur la décarbonation des énergies, des produits et des équipements de la construction sur la base de méthodes consensuelles pour des bâtiments durables et agréables à vivre.

2. La Responsabilité Elargie du Producteur « Déchets du BTP » :

La REP bâtiment doit démarrer selon les termes et dispositions de la loi dite « AGEC » au 1^{er} janvier 2022 pour un tonnage de déchets estimé à 46 millions de tonnes par an et environ 3 milliards d'€. Devant cet enjeu inédit à l'échelle d'une REP en France et pour une mise en application moins de 2 ans après son adoption par le législateur, l'AIMCC est pleinement mobilisée dans les réflexions et actions en cours afin de :

- Mettre en place une REP de qualité permettant aux industriels de continuer à développer l'intégration de recyclé dans les nouveaux produits au travers du tri à la source à chaque fois que cela est possible,
- Travailler collectivement avec l'ensemble de la filière sur les sujets transverses pour une meilleure efficacité (développement du maillage des points de collecte, résorption des dépôts sauvages, traçabilité...) en affinant les premiers travaux effectués par l'ADEME,
- Travailler en concertation avec les pouvoirs publics et les acteurs de la filière bâtiment et de la gestion des déchets, pour trouver la meilleure solution dans le temps extrêmement contraint de mise en place d'une REP de cette ampleur.

L'AIMCC au sein du CSF IPC est aussi très impliquée aussi dans le cadre de l'intégration du plan de relance pour déployer des projets d'économie circulaire dans les territoires, et la collaboration multi-acteurs se fait au plus proche des enjeux locaux.

3. Contrat stratégique de filière : actualité et plan de relance

Sous l'impulsion du Conseil National de l'Industrie et la Ministre déléguée à l'Industrie, le CSF Industries pour la construction a engagé la révision de contrat de filière pour intégrer les priorités du plan de relance, et au rang desquelles 2 priorités seront soutenues par les pouvoirs publics, les industriels, les collectivités et l'ensemble des partenaires du CSF :

- **La décarbonation de la filière avec 2 chantiers prioritaires :**

- ✓ La décarbonation des procédés industriels avec une feuille de route d'investissements décarbonés, et qui seront pour nos entreprises un passeport pour l'international et la promotion de la Ville Durable à la française ;
- ✓ La décarbonation des usages par le programme PREP porté et initié par les élus et maires de France, et qui vise à multiplier par 5 le nombre de rénovations globales performantes niveau BBC minimum, en moins de 3 ans, et d'assurer les objectifs de la France par la création de valeur locale pour tous les éco systèmes.

- **L'insertion, l'emploi, la formation, l'apprentissage et l'inclusion**

Plusieurs initiatives sont en cours pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, et un Engagement Développement Emploi Compétences est en cours de discussion pour enclencher la dynamique de mobilisation des hommes et des femmes, en formation initiale ou continue, et en reclassement pour les filières fermées.

C'est un enjeu prioritaire de la filière compte tenu du réservoir de potentiel et de développement qui s'offrent pour transformer les transitions en chances pour notre Pays.

À propos de l'AIMCC

Fondée en 1971, l'AIMCC est l'Association française des industries des produits de construction. Elle représente 80 organisations professionnelles regroupant 7 000 fabricants de produits (matériaux, composants, équipements et systèmes) entrant dans la construction, pour une activité de 45 Mds € réalisée par 430 000 salariés.

L'AIMCC a pour mission de promouvoir le point de vue de ses adhérents et leur rôle économique dans le secteur de la construction auprès des pouvoirs publics, des administrations, des instances nationales et internationales ainsi que tout autre organisme intervenant dans ce domaine.

Elle contribue à la maîtrise de la qualité et des coûts de la construction par son implication dans la normalisation française et internationale et dans la certification. Pour en savoir plus : www.aimcc.org